



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun  
B.P. 5 0 0 1 0  
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88  
Fax. : 03.82.34.22.21

[www.terville.fr](http://www.terville.fr)

DECISION N° 2021-1217  
Portant tarification des mises à disposition d'équipements à des sociétés

Le Maire de la Ville de Terville, en vertu de la délégation permanente qui lui est accordée par délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2021, visée par la Sous-Préfecture de Thionville le jour même ;

Considérant les demandes régulières pour la mise à disposition d'équipements sportifs et/ou de loisirs par des sociétés ;

Considérant la nécessité de fixer le tarif de ces mises à disposition ;

DECIDE

Article 1 : le tarif applicable aux mises à disposition d'équipements sportifs et/ou de loisirs à des sociétés est fixé à 12€ de l'heure.

Article 2 : la facturation est établie mensuellement.

Article 3 : les factures sont acquittées, après émission d'un titre de recette par la Ville, auprès de la Trésorerie Principale de Thionville et 3 Frontières.

Article 4 : les recettes sont imputées à l'article 752.

Fait à Terville, le 15 décembre 2021  
Le Maire,



Olivier Postal

Publié ou notifié le : **16 DEC. 2021**



18 336 7

Accusé de réception en préfecture  
057-215706664-20211215-2021\_D1217-AU  
Reçu le 16/12/2021